

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE ORDINAIRE

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu :

Le **VENDREDI 2 DECEMBRE 2022** à **19 H 30 heures**

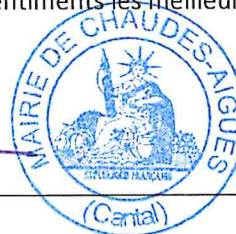
Dans la salle du Conseil Municipal.

Veillez agréer Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A Chaudes-Aigues le 24 Novembre 2022

Le Maire

Michel BROUSSE



### ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 Octobre 2022
- 2- Finances communales :
  - A BP 2022 : Financement des investissements : prêt Banque des Territoires :
  - B Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne
  - C BP 2022 : Décision modificative n°2/2022
  - D Budget Annexe Hôtellerie Restauration du Couffour : Décision modificative n°2 /2022
  - E Tarifs 2023
  - D Dissolution du budget annexe Lotissement Estrade
- 3- Norme comptable M57
  - a. Passage à la norme comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023
  - b. Mise à jour des durées d'amortissement pour les budgets concernés par la norme comptable M57
- 4- Dotation Equipement aux Territoires Ruraux 2023 (DETR) :
  - a. Demandes de subvention :
    - i. Station d'épuration
    - ii. Toiture de Géothermia
- 5- Agence de l'Eau Adour-Garonne
  - a. Demande de subvention : station d'épuration
- 6- Convention avec M et Mme LASCOLS
- 7- Contrat d'assurance prévoyance personnel communal 2023
- 8- Questions diverses

---

### POUVOIR

Je soussigné(e)

Donne pouvoir à :

Pour me représenter à la séance du Conseil Municipal du 2 décembre 2022 et voter en mon nom.

Fait à Chaudes-Aigues le